

## « MON PARCOURS RSA »

### LE DÉPARTEMENT LANCE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION CO-CONSTRUITE AVEC DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Département a rénové en mars dernier ses processus d'orientation et de parcours des bénéficiaires du RSA. Garantissant une orientation rapide et adaptée à leurs besoins, le Département propose un parcours en 5 étapes, « Mon parcours RSA » : les délais entre les rendez-vous sont réduits et un accompagnement « sur-mesure » est enclenché sous un mois, avec un numéro et un suivi unique.

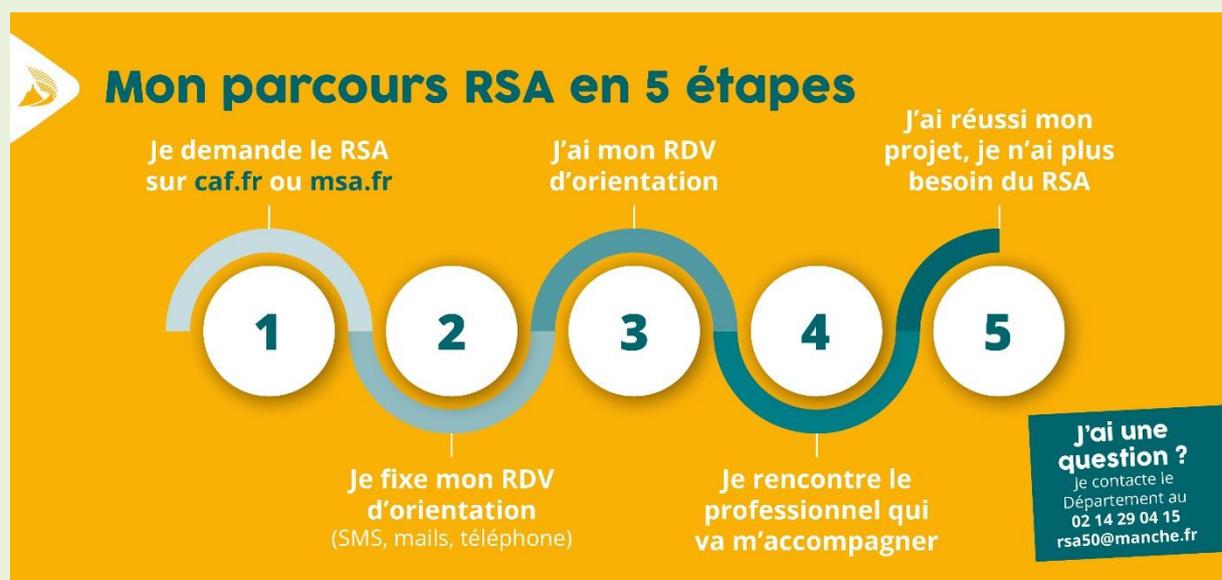
Une campagne de communication est lancée avec pour objectifs de valoriser et faire connaître ce nouveau parcours. Cinq visuels autour de cinq profils de bénéficiaires à différentes étapes de leur parcours sont ainsi déclinés autour d'une nouvelle identité visuelle.



Un plan de communication sera décliné jusqu'en juin 2023 : campagne d'affichage, publications sur les réseaux sociaux, panneau sur les grilles de la Maison du Département, publication dans le Manche mag', insertions médias, newsletters, pages web sur manche.fr, etc.

Dans une volonté de communiquer plus efficacement et de contribuer à l'émancipation et le développement de l'autonomie des personnes, la campagne de communication a été co-construite avec des bénéficiaires du RSA identifiés par la Direction de l'Insertion et l'Emploi du Département. Les messages sont ainsi plus accessibles, adaptés et compréhensibles par les « bénéficiaires du RSA ». Avec « Mon parcours RSA en 5 étapes », les bénéficiaires du RSA ne sont pas seulement accompagnés au quotidien par le Département, ils sont pleinement acteurs de leur parcours.

## REPÈRES : LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA RÉORGANISATION



manche.fr  
   

À vos côtés,  
vos démarches simplifiées

**LA MANCHE**  
LE DÉPARTEMENT 

→ Doté d'un nouveau système d'information, « Parcours RSA », permettant de maîtriser les demandes entrantes à J+1, le Département garantit à tous les nouveaux entrants dans le RSA, un 1<sup>er</sup> rendez-vous d'orientation sous 15 jours après l'obtention du droit, et à moins de 20 km de leur domicile (52 lieux de rendez-vous). L'enclenchement d'un accompagnement se fait sous un mois.

→ Un numéro unique pour les bénéficiaires du RSA afin de disposer des informations sur son dossier et un numéro unique pour les professionnels (soutien technique, appui dans le suivi du dossier) ;

→ Un renforcement du juste droit au RSA dès l'obtention du droit ;

→ Le contrat d'engagement réciproque comme outil d'accompagnement avec une simplification du document et totalement dématérialisé ;

→ La sécurisation des parcours en facilitant les réorientations et en s'assurant de la prise en compte par le nouvel accompagnateur ;

→ La création d'une instance technique partenariale permettant aux professionnels de s'interroger collectivement sur une situation.